

## ÉTABLISSEMENTS VINCENT-GOUX, Dakar huilerie, import-export

Jean François Gimel *Ariste* POTTON, président

Né le 30 août 1890 à Smyrne (Turquie).  
Fils de Albert Ariste François Potton, agent consulaire de France à Antioche, et de Justine Berthe Dorscharmet.  
Bachelier

Administrateur délégué de la Société lyonnaise séricicole.  
Administrateur de Terrail, Payen, soieries à Lyon (1925),  
de la Banque française de l'Afrique (juin 1927-1931),  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Bq\\_frse\\_Afrique.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Bq_frse_Afrique.pdf)  
de la Société franco-annamite pour l'industrie de la soie à Nam-Dinh (déc. 1928),  
[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Emery\\_&\\_Tortel.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Emery_&_Tortel.pdf)  
membre du conseil de surveillance de la Société lyonnaise immobilière G. Martin et Cie  
fondateur de la Société immobilière du Sénégal à Dakar, au siège des Éts Vincent Goux (juillet 1929),  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Soc.\\_immobiliere\\_du\\_Senegal.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Soc._immobiliere_du_Senegal.pdf)  
administrateur de la Coloniale Automobile, Dakar (1932)  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Coloniale\\_Automobile-Dakar.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Coloniale_Automobile-Dakar.pdf)  
et des Filatures de Schappe

Membre de la chambre de commerce de Lyon, la représentant dans diverses commissions.  
Conseiller du commerce extérieur (déc. 1928).  
Sous l'Occupation : répartiteur général du textile ; maintenu à ces postes à la Libération (oct. 1942-avril 1945).  
En opposition ouverte à la déportation des ouvriers français en Allemagne  
Mission production industrielle aux USA (avril 1945-sept. 1945).  
Chevalier (27 fév. 1937), puis officier de la Légion d'honneur (2 fév. 1949) : alors président du comité international de l'industrie cotonnière et du Bureau international de la soie.  
Président de l'Institut textile de France  
Décédé le 27 oct. 1956 à Lyon III<sup>e</sup>.

ÉTABLISSEMENTS VINCENT-GOUX S. A.  
(*L'Information financière, économique et politique*, 14 janvier 1927)

Sous cette dénomination vient de se constituer à Dakar (Sénégal), une société anonyme, au capital de 20 millions de francs divisé en 20.000 actions de 100 francs sur lesquelles 7.970 actions sont données en rémunération des apports mobiliers et immobiliers de M<sup>me</sup> Goux, 12.730 ont été souscrites en numéraire.

La société a pour objet le commerce d'exportation, d'importation et l'exploitation d'une huilerie sise à Dakar.

Le siège social est fixé à Dakar, 18-20, rue des Essarts.

Le premier conseil d'administration est composé de M. Alfred Goux, M<sup>me</sup> Vincent Goux, M. Ernest Weber, président de la Société lyonnaise séricicole ; M. Ariste Potton, administrateur délégué de la Société lyonnaise séricicole, et Pierre Terrail.

M. Potton a été élu président et M. Goux, vice-président.

---

ÉTABLISSEMENTS VINCENT-GOUX S. A.  
(B.A.L.O., 23 juillet 1934)

Au capital de 10.000.000 de francs.  
Siège social : à Dakar, 18-20, rue des Essarts.

Deuxième insertion.

L'assemblée générale extraordinaire du 4 avril 1934 n'ayant pas obtenu le quorum des deux tiers du capital social nécessaire pour délibérer valablement sur l'ordre du jour ci-après, MM. les actionnaires sont convoqués en deuxième assemblée générale extraordinaire à Dakar (Afrique occidentale française), route de Bel-Air, le lundi 13 août 1934, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour, qui est le suivant :

Réduction du capital ;  
Augmentation du capital ;  
Suppression des parts bénéficiaires ;  
Réduction du nombre des administrateurs et désignation d'un administrateur unique ;

En conséquence des modifications adoptées ci-dessus, modifications à apporter aux statuts, et notamment aux articles suivants : articles 8 (Capital social) ; 19 (Conseil d'administration) ; 20 (Actions en garantie du mandat des administrateurs) ; 21 à 26 (ajouter: « ou l'administrateur unique » après le conseil d'administration, ou les administrateurs) ; 41 (Répartition des bénéfices) ; 46 (Répartition du surplus de liquidation) ; 49 (Parts bénéficiaires).

Le conseil d'administration.

---